

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 8 Avril 2013
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 54

Membres en exercice : 67

Présents : M. HAAS Jean-Marie, président, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DARNIS Danielle, FILSER Marie-Claude, FISCHER Evelyne, KERN Catherine, KLEIN Christiane, KOCHER Bernadette, KORNMANN Karina, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, FABACHER Edmond, FEIG Dominique, GANGLOFF Christian, GOETZ Joseph, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KLIPFEL Gérard, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, THALMANN Alfred, ULLMANN Robert, WALTER Dany, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean

Suppléant(s) : FILSER Marie-Claude (de M. SUSS Charles), KERN Catherine (de M. CONUECAR Nestor), KLEIN Christiane (de M. VOGEL Robert), KORNMANN Karina (de M. CHRISTMANN Pascal), MM : BASTIAN Jean-Jacques (de M. KENNEL Guy-Dominique), WALTER Dany (de M. FUCHS Thierry)

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, SUSS Charles, VOGEL Robert

Invité(s) : M GUILLON François,

Excusé(s) : Mme CHAUVIN Corinne, MM : BERTRAND Pierre, REISS Frédéric

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 27/03/2013.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Le président présente M. Thierry DAPINO, nouvellement recruté sur le poste non permanent de conseiller en énergie partagé entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et la communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Désignation d'un secrétaire de séance,

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille est désigné secrétaire de séance.

Communication des comptes rendus des séances du bureau du 04.02, 11.02 et 25.03.2013.

Les comptes rendus des séances du bureau du 04.02 et 11.02 sont consultables sur le site internet de la communauté de communes.

Le compte-rendu de la séance du bureau du 25.03.2013 sera communiqué ultérieurement.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 08/04/2013

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 25.02.2013.

Le compte-rendu de la séance du 25.02.2013 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le président soumet ce compte-rendu aux délégués. Le compte-rendu est approuvé à la majorité, cinq abstentions.

DEVELOPPEMENT

066.2013 : Plan de développement durable : validation de la stratégie et des projets prioritaires pour le territoire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, et ses conférences de suivi, à Johannesburg et Rio de Janeiro,

Vu la Charte de l'environnement, et en particulier son article 6,

Vu la circulaire du 13 juillet 2006 de la ministre de l'écologie et du développement durable relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux et les appels à reconnaissance de tels projets,

Considérant l'engagement, depuis longue date, du territoire Sauer-Pechelbronn pour un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et efficace économiquement,

Considérant l'intérêt de la communauté de communes de rendre plus lisible et cohérente son action, à travers la formalisation d'un Plan de Développement Durable, dans la poursuite des Plans de développement unitaires approuvés en 1995 et 2002,

Considérant la phase de concertation des acteurs, en 2009 et 2010, appuyée par des diagnostics thématiques, cernant les enjeux, et leur approbation en séminaire des élus à Liebfrauenberg.

Vu la délibération n° 121/2008 du conseil communautaire du 03.11.2008 « Plan de développement durable : projet d'actualisation en plan de développement territorial durable (agenda 21) »,

Vu la délibération n° 068/2009 du conseil communautaire du 06.07.2009 « Charte de développement : actualisation du plan de développement durable – agenda 21 »,

Vu la délibération n° 076/2009 du conseil communautaire du 12.10.2009 « Charte de développement : validation des enjeux de développement durable du territoire 2010-2020 »,

Vu la délibération n° 086/2011 du conseil communautaire du 05.12.2011 « Contrat de territoire Sauer-Pechelbronn : approbation du contrat de développement et d'aménagement »,

Considérant la réunion de présentation de la démarche en conseil communautaire du 24.07.2012, et la présentation de l'avant-projet en conseil communautaire extraordinaire du 21.01.2013,

Considérant la charte de développement du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu le projet de Plan de Développement Durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn 2013-2016 (PDD) défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 « incontournables »,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 08/04/2013

Vu l'avis de la séance des commissions réunies du 21.01.2013,

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois abstentions, décide :

- **D'approuver le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn actualisé, cadre des actions de la communauté de communes pour la période 2013-2016, référence pour les relations avec des partenaires, support de visibilité accrue des projets.**
- **De valider la vision, poursuivie par une action dans cinq axes stratégiques déclinés en 19 orientations :**
 - 1. Valorisation des ressources locales**
 - 2. Equilibre territorial et centralités**
 - 3. Echanges et mobilités**
 - 4. Richesses humaines**
 - 5. Habitat et logement**
- **D'approuver la hiérarchisation des projets, identifiant 50 projets prioritaires,**
- **De se donner sept principes, appelés « incontournables », comme méthode de travail,**
- **De renouveler son engagement pour le développement durable du territoire Sauer-Pechelbronn,**
- **De poursuivre la démarche du plan de développement durable, par une formalisation dans un plan d'action des projets prioritaires.**

067.2013 : Périscolaire : avenant à la convention avec la FDMJC, gestionnaire du service.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°055/2011 du conseil communautaire du 18.04.2011 : « Reconduction de conventions avec les associations partenaires de la communauté de communes : mandat d'intérêt général »,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2012-2014 signée avec la FDMJC,

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2012-2014,

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, sept abstentions, décide :

- De modifier le coût total éligible du programme d'actions et la contribution financière de la collectivité au service animation et périscolaire à 869 861,53 €, comprenant pour 2013 une participation de la collectivité 336 890,97 €,
- D'autoriser le président à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2012-2014 signée avec la FDMJC, ainsi que les annexes financières détaillées correspondantes (annexe II budget prévisionnel global et annexe II budget prévisionnel service périscolaires),

068.2013 : Etudes : validation d'une étude sur l'organisation scolaire sur le territoire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les réunions de conseils communautaire spécifique du 18.09.2012 et 29.01.2013, validant la démarche et le cahier des charges,

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et six abstentions, décide :

- De conduire, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, la mise en œuvre d'une étude transversale portant sur l'organisation scolaire du territoire, en vue de la réalisation d'un schéma d'organisation scolaire sur les 24 communes membres,
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à la présente délibération.

069.2013 : Sauvegarde du patrimoine ancien : conventionnement avec le CG67.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'opération de sauvegarde du patrimoine ancien conduit par la communauté de communes en partenariat avec le Conseil général du Bas-Rhin,

Considérant les nouvelles modalités de fonctionnement du dispositif d'aide à l'habitat traditionnel bas-rhinois visant à améliorer et embellir les anciennes maisons bas-rhinoises dont la construction est antérieure à 1900, applicable à compter du 01.01.2013,

Vu le projet de convention de partenariat au titre du PIJ Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien – territoire su SCOT s'Alsace du Nord – Communauté de communes Sauer-Pechelbromm,

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **D'autoriser le président de signer la convention de partenariat du PIG Renov'habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien, avec :**
 6. **maintien des aides attribuées par la CCSP à la valorisation du patrimoine bâti ancien sans condition de ressources et selon le dispositif en place,**
 7. **aucun abondement d'aides dans le cadre du dispositif PIG Renov'habitat 67,**
- 1. **de désigner M. François RUTSCH, vice-président chargé de l'habitat pour siéger au comité de pilotage chargé du suivi du PIG Rénov'habitat 67,**

070.2013 : MROF : acquisition d'un terrain contigu à la maison rurale de l'Outre-Forêt.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'opportunité d'acquisition d'un terrain contigu à la Maison rurale de l'Outre Forêt, nécessaire dans le cadre du projet de réhabilitation et mise aux normes de la Maison rurale,

Vu le procès-verbal d'arpentage de géomètre en date du 18.03.2013,

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et cinq abstentions, décide :

- **De demander au président d'acquérir les parcelles contigus à la Maison rurale de l'Outre Forêt, cadastrées 2/34 et 4/35 sur le PV d'arpentage, section 1, lieu-dit rue de l'Eglise à Kutzenhausen,**
- **De fixer le prix d'acquisition de ces terrains, situés en zone Ua du règlement d'urbanisme de la commune, d'une superficie de l'ordre de 0,24 ares (respectivement 0,17 et 0,07 ares), à 1 000 €, hors frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur,**
- **D'autoriser le président à signer l'acte authentique établi par devant notaire, ainsi que tout autre document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

FINANCES

071.2013 : Budget principal : approbation du compte de gestion 2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2012 établi par le comptable public,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 08/04/2013

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois abstentions, décide :

- **D'approuver le compte de gestion du budget principal 2012.**

072.2013 : Budget principal : approbation du compte administratif 2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2012 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif 2012 établi par la communauté de communes,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Considérant l'approbation du compte de gestion du budget principal 2012,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier, le président ayant quitté la salle,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois abstentions, décide :

- **D'approuver le compte administratif du budget principal 2012 comme suit (reports et affectations inclus) :**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	5 205 022,13 €
Recettes :	<u>5 423 440,89 €</u>
Résultat :	+ 218 418,76 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 476 950,57 €
Recettes :	<u>4 803 014,72 €</u>
Résultat :	+ 3 326 064,15 €

073.2013 : Budget principal : affectation des résultats 2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2012 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif 2012 établi par la communauté de communes,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Vu le résultat de l'exercice 2012,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **D'approuver les affectations de résultat du budget principal 2012 comme suit :**

Solde 2012 de la section de fonctionnement :

Affecté en section de fonctionnement : 218 418,76 €

Affecté en section d'investissement (1068) : 0,00 €

Solde 2012 de la section d'investissement :

Affecté en section d'investissement : 3 326 064,15 €

074.2013 : Budget principal : fixation du taux des impôts directs locaux pour 2013.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 n°1259 FPU,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **De fixer le produit appelé et les taux des quatre impôts directs locaux comme suit :**

Impôt direct local	Objet	Produit appelé 2012-Etat 1259FPU	Produit appelé 2013
Cotisation foncière des	21,14%	574 164 €	626 378 €

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 08/04/2013

entreprises			
Taxe d'habitation	11,09%	1 834 729 €	1 907 258 €
Taxe sur le foncier bâti	1,10%	134 156 €	139 359 €
Taxe sur le foncier non bâti	7,72%	38 237 €	38 299 €
Éléments complémentaires			
FNGIR	Reversement	1 292 100 €	1 225 000 €*
Allocations compensatrices	Encaissement	85 737 €	81 084 €
Produit taxe additionnelle FNB	Encaissement	6 484 €	6 491 €
Produit global des IFER	Encaissement	53 214 €	58 229 €
Produit de la CVAE	Encaissement	461 156 €	419 069 €
Produit de la TASCOT	Encaissement	62 998 €	66 044 €
FPIC	Encaissement	35 374,68 €	Reste à définir

** Prévisionnel – prévu au budget*

- **De valider la mise en œuvre d'un audit – observatoire des finances locales sur le territoire Sauer-Pechelbronn.**

075.2013 : Budget principal : fixation des principales contributions et participations pour 2013.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la présentation des principales actions et opérations prévues pour 2013, missions développement (domaines économie tourisme, cohésion sociale, culture, habitat, animation enfance jeunesse et sport, environnement et énergie, communication, transport, urbanisme et appui aménagements, création d'équipements et d'aménagements), et missions fonctionnelles d'exploitation et de services (gestion de matériels, d'installations, d'immobiliers, gestion de services transférés, service fonctionnel),

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois abstentions, décide :

- **De valider les actions et opérations présentés en séance repris sur un tableau synthétique,**
- **De valider le tableau des contributions, participations et subventions suivantes :**

Détail contributions		Compte	concerne	précisions	montant
FDMIC	Périscolaire	6288	2013	fonctionnement du service	208 000
FDMIC	Périscolaire	6288	solde 2012	fonctionnement du service	60 000
SIVOM scolaire Wiss	Wingen	6554	2013	enfants scolarisés à l'ext territoire	3 700
Syndicat scolaire Soultz	Communes Pechelbronn	6554	2013	enfants scolarisés à l'ext territoire	12 800
SCOTAN	participation par hab 1,30 € X 17993 hab	6554	2013		23 600
SDIS	contribution au fonctionnement	6554	2013		104 760
SDIS	contribution à l'investissement	6554	2013		20 900
SYCOPARC	participation statutaire	6554	2013		430
SYCOPARC	conservation musées musée du pétrole	6554	2013		3 250
SYCOPARC	conservation musées MROF Kutzenhausen	6554	2013		4 500
SYCOPARC	participation architecte mutualisé	65737	2013		7 500
AASBR	Halte garderie à Morsbronn	6574	2013		82 750
AASBR	Relais assistantes maternelles	6574	2013		32 870
AASBR	Halte garderie à Morsbronn	6574	solde 2012		20 550
AASBR	Relais assistantes maternelles	6574	solde 2012		7 860
FDMIC	Service animation	6574	2013	fonctionnement du service	106 800
Office de tourisme intercommunal	participation selon convention	6574	2013	Taxe de séjour perçue intégrée dans la subvention versée	100 000
Office de tourisme intercommunal	participation selon convention	6574	solde 2012	fonctionnement du service	50 000
ECMU	participation selon convention	6574	2013	selon nb élèves et achats + actions	44 900
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	2013	poste de médiatrice culturelle	13 650
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	2013	participation aux actions	8 400
AMROF	part visites guidées	6574	2013		4 000
AMROF	actions/visites guidées forfait annuel 650 €	6574	2013		650
Fédération des professionnels PAC	subvention fonctionnement	6574	2013		2 500
Fédération des professionnels PAC	OCM subv aux entreprises (etoile d'or billm	6574	2013		20 000
Fédération des professionnels PAC	OCM subv aux entreprises/intertranche	6574	solde 2012		11 000
CAUE	Adhésion 2013	6574	2013		50
mission locale alsace du nord	participation par hab 0,46 €	6574	2013		8 400
ADEAN	participation par hab 0,80 € X 17993 hab	6574	2013		14 400
Aide aux privés	Aide BAFA 500 € X 6 pers en my	6574	2013		2 000
Aide aux privés	subv patrimoine bâti ancien	6574	2013		15 000
Aide aux privés	Subvention OPAH	6574	2013		218 000
Collèges	subv classes découvertes	6574	2013		6 000
adean compostage	0,16€/hab	6574	2013		2 800
college de Woerth	participation selon convention	6574	2013	programme d'actions scolaire	2 850
divers	non affecté	6574	2013	marge de manœuvre	4 970
TOTAL					1 229 840

- De déléguer au bureau, le cas échéant, les décisions d'utilisation de l'enveloppe « divers-non affecté », selon demandes spécifiques en cours d'année.

INFO : Budget principal : présentation des principales actions et opérations pour 2013.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la présentation des principales actions et opérations prévues pour 2013, missions développement (domaines économie tourisme, cohésion sociale, culture, habitat, animation enfance jeunesse et sport, environnement et énergie, communication, transport, urbanisme et appui aménagements, création d'équipements et d'aménagements), et missions fonctionnelles d'exploitation et de services (gestion de matériels, d'installations, d'immobiliers, gestion de services transférés, service fonctionnel),

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 08/04/2013

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir débattu,

- **prends acte des principales actions et opérations prévues pour 2013, et repris sous forme d'arborescence sur un document graphique intitulé « plan de développement durable 2013-2016 – arborescence logique des projets », diffusé et commenté en séance.**

- **Prends acte notamment des principaux investissements suivants :**
 - Circuits cyclables (tranche 1), plus de 700 000 € net des cofinancements,
 - Rénovation de la MROF et outils de visite, 240 000 € budgétisés pour 2013,
 - Acquisition de l'ancien restaurant de la gare, 210 000 € budgétisés pour 2013,
 - Construction d'un hangar intercommunal, 200 000 € budgétisés pour 2013,
 - Investissement sources thermales Morsbronn-les-Bains, 175 000 € provisionnés,
 - Génie civil – pose de fourreaux THD, 80 000 € budgétisés pour 2013,
 - Etudes accueil enfance à Lembach, 60 000 € budgétisés pour 2013,
 - Travaux sur le cours d'eau du Seltzbach, 20 000 € net des cofinancements,

- **Et d'autres opérations (plus de 110 actions en cours – cf document listant les projets vu lors du point sur le PDD) :**
 - Panneaux Relais Information Services (RIS),
 - Dernières factures relatives à l'opération gymnase intercommunal à Woerth,
 - Aménagements de bâtiments (ancienne gare, accueil MDSA, sécurisation MDSE),
 - Opération zéro-phytos,
 - Etudes diverses,...

076.2013 : Budget principal : approbation du budget primitif pour 2013.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours et projetés,

Considérant le compte de gestion et le compte administratif 2012 et le résultat de l'exercice,

Considérant les recettes fiscales attendues pour 2013,

Considérant la proposition de budget principal 2013,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 08/04/2013

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et quatre abstentions, décide :

- **D'approuver le budget principal 2013 comme suit :**

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 6 200 000 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 5 156 000 €

- **De charger le président et le comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance :

Aucun point divers n'est soulevé en séance.

Informations :

- **Communication de la proposition de représentation des communes à la communauté de communes pour le prochain mandat.**

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales détermine de nouvelles règles de fixation du nombre et de la répartition des sièges des conseils communautaires à compter du prochain mandat (art L5211-6-1 du CGCT). La mise en œuvre de cette disposition implique :

D'une part, pour la communauté de communes, de soumettre aux communes membres une proposition de répartition des sièges, dans le cadre de la latitude offerte par les textes, avant le 31.03.2013,

D'autre part, pour les communes, de se prononcer par délibération sur la proposition de la communauté de communes avant le 30.06.2013.

Proposition faite aux communes par la communauté de communes :

Proposition	Base population	Nb de délégués
Biblisheim	348	1
Dieffenbach-lès-Woerth	340	1
Durrenbach	1 090	2
Eschbach	930	2
Forstheim	567	1
Froeschwiller	535	1
Goersdorf	1 142	2

Gunstett	698	1
Hegeney	380	1
Kutzenhausen	906	2
Lampertsloch	702	1
Langensoultzbach	913	2
Laubach	313	1
Lembach	1 695	3
Lobsann	608	1
Merkwiller-Pechelbronn	968	2
Morsbronn-les-Bains	690	1
Niedersteinbach	152	1
Oberdorf-Spachbach	355	1
Obersteinbach	236	1
Preuschdorf	962	2
Walbourg	795	1
Wingen	453	1
Woerth	1 811	3

o **Calendrier des réunions à venir.**

15 et 22 avril : bureau exécutif,
29 avril : bureau,
6 mai : bureau exécutif,
13 mai : conseil communautaire,
27 mai, 3 et 10 juin : bureau exécutif,
17 juin : bureau,
24 juin : bureau exécutif,
1^{er} juillet : conseil communautaire.

Une annonce est faite concernant la fête de la rivière à Fischbach (Allemagne) et la fête du jeu à Woerth.

Fait à Durrenbach, le 30/04/2013

Le secrétaire de séance
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille

Le président
Jean-Marie HAAS

